

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Attribution de subventions d'équipement

Séance du 23 mars 2023

Convocation du 17 mars 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représenté :

M. Philippe Szykowski par Mme Liliane Wietzerbin

Etaient absents :

Mme Monique Pourcelot

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mars 2023

OBJET : Attribution de subventions d'équipement

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre) ; M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault ayant quitté la salle

DECIDE d'attribuer des subventions d'équipement au titre de 2023 à hauteur de 192 000 €.

Les dépenses sont inscrites à la nature 204 (directement ou via le compte 2324 suivi d'une opération d'ordre) et seront amorties au prorata temporis à compter de la mise en service de l'équipement (changement de méthode comptable au 1^{er} janvier 2019 en raison de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à la place de l'instruction M14) sur la nature 2804x. Elles se répartissent comme suit au BP 2023 :

- | | |
|--|-----------|
| ➤ subvention d'équipement pluriannuelle attribuée à SEQENS (ex-France Habitation) pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal | 159 000 € |
| ➤ subvention d'équipement attribuée au Centre Social et Culturel des Blagis (CSCB) | 30 000 € |
| ➤ subvention d'équipement attribuée à la Fondation du Patrimoine | 3 000 € |

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

le secrétaire de séance



Philippe Laurent

Chantal Brault